

**COMMUNE DE SAINT PARRS AUX TERTRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

L'an deux Mil vingt et un,

Le mardi 26 janvier à seize heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance à huis clos compte tenu de la crise sanitaire Covid 19, sous la présidence de Monsieur Jack HIRTZIG, Maire.

**Etaient présents** : Jack HIRTZIG, Adrien NIEUWMUNSTER, Régine MERRAD, Pascal DAUTREVAUX, Philippe LECLERCQ, Maryse PETIT, Maire-Adjoints, Jean-François GIRARDIN, Denis MARTZEL, Géry MIRAT, Arnaud POMAREDE, Joël FRANCOIS, Jean-Charles BAYOL, Ludovic CRETE, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés représentés** :

Christel WILMES par Jack HIRTZIG

Magali CHABROL par Pascal DAUTREVAUX

Isabelle DUMANGE par Jean-François GIRARDIN

Stéphanie CAROUGEAT par Philippe LECLERCQ

Nelli BALIKIAN par Jack HIRTZIG

Anthony BUONANNO par Arnaud POMAREDE

Nathalie CARTIER par Régine MERRAD

Laurent PINEAU par Pascal DAUTREVAUX

Maëva LE HUERON par Régine MERRAD

**DATE DE LA CONVOCAION** : 19 JANVIER 2021

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCAION AUX ELUS** : 19 JANVIER 2021

**DATE D'AFFICHAGE** : 19 JANVIER 2021

**Adrien NIEUWMUNSTER** été désigné secrétaire de séance

<b>Nombre de membres en exercice : 22</b>
<b>Présents : 13 + 9 pouvoirs</b>

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ACCEPTE** à l'unanimité la proposition de recours au huis clos pour cette séance du conseil municipal, eu égard à la situation de crise sanitaire Covid 19.

**APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 décembre 2020.

**PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, concernant notamment les déclarations d'intention d'aliéner, les concessions délivrées dans le cimetière et marchés à procédure adaptée réalisés depuis le dernier conseil municipal.

**ADOPTE** l'avenant N° 2 du lot N° 5 Menuiseries extérieures – Aluminium pour le marché de construction du bâtiment périscolaire pour un montant de 5 235,70 €.

**DECIDE** de lancer une consultation pour la réservation de dix places dans un espace multi-accueil petite enfance collectif d'entreprise avec effet du 10 avril 2021 pour une durée d'un an renouvelable deux fois. Cette prestation mise en place depuis 2011 donne entière satisfaction aux habitants et les dix places sont occupées.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à engager et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget de l'exercice 2020 pour un montant total maximal de 950 949 € concernant les différents programmes d'investissement : acquisition de terrains, travaux de voirie, travaux dans les bâtiments communaux, éclairage public et feux tricolores, acquisition de gros matériel, bureautique/informatique, construction et extension de réseaux et construction d'un bâtiment périscolaire. Le Budget Primitif 2021 devrait être adopté fin mars début avril 2021.

### **Questions diverses :**

- Jean-François GIRARDIN demande s'il est possible de renseigner les riverains de la rue de Soest concernant le déploiement de la fibre optique ; M. le Maire précise que la société SOGETREL intervient pour ces travaux. Des réunions publiques de 2 à 3 personnes devraient être organisées prochainement à ce sujet par ORANGE.
- Pascal DAUTREVAUX sollicite Jean-Charles BAYOL concernant la fibre pour l'Hôtel de Ville et les écoles. Les renseignements seront également demandés à ORANGE.
- Pascal DAUTREVAUX informe l'assemblée que Mme FOUFE remercie les élus pour les témoignages de sympathie reçus lors des obsèques de son papa.
- Pascal DAUTREVAUX expose le projet de fusion des écoles de SAINT PARRÉS AUX TERTRES proposé par la DASEN, Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale. Il n'y aurait donc plus qu'une seule direction pour les écoles maternelle et primaire. Avis favorable de la commune sur le principe avec souhait d'une décharge complète pour la Directrice.
- Pascal DAUTREVAUX expose qu'un changement de nom pour ce nouveau groupe scolaire pourrait être envisagé. A débattre plus tard.
- Philippe LECLERCQ et Adrien NIEUWMUNSTER ont reçu une société souhaitant développer un champ photovoltaïque sur la commune.
- Géry MIRAT demande si l'on a des informations sur l'évolution de la crise sanitaire et des mesures qui seront prises : confinement ou non ?

- Régine MERRAD expose qu'on n'a pas d'informations à l'heure actuelle et fait un point sur la vaccination réalisée à la maison de retraite La Villa du Tertre et sur la mise en place de l'aide à la prise de rendez vous pour les personnes âgées de plus de 75 ans.
- Le Maire fait part de la difficulté à prendre des rendez-vous pour les vaccinations et expose que la commune a proposé son assistance pour la prise de rendez-vous et le transport des personnes vers les lieux de vaccinations.
- Pascal DAUTREVAUX informe qu'à ce jour il n'y a pas de cas Covid dans les écoles.
- Géry MIRAT suggère qu'en cas de troisième confinement, on donne les coordonnées des différents commerçants et artisans sur le site internet de la commune pour favoriser le click and collect.

Séance close à 17 heures 30.

LE MAIRE,



Jack HIRTZIG

